



COMMUNIQUE  
N°2020-04/12/DGSVB/RM

---000---

**Objet :** Allocution présidentielle concernant la réouverture progressive des écoles, dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 2019

Le maire de la Commune de Rémire-Montjoly et Président de la Caisse des Ecoles le Dr Jean GANTY, porte à l'attention de la population, que faisant suite à l'allocution du Président de la République, du lundi 13 Avril 2020, et aux mesures opposables tant pour la durée du confinement et la réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai 2020, qu'elle sera informée en temps et en heure, par tous les voies et moyens sur le dispositif local de reprise de l'activité scolaire dans les établissements communaux.

Le maire informe que sa Municipalité se montrera, particulièrement, vigilante quant à l'efficacité des mesures et moyens qui devront être mis en œuvre impérativement par les autorités compétentes, pour garantir comme il se doit, la sécurité sanitaire, des scolaires, des enseignants, du personnel communal, des différents acteurs opérationnels intervenant dans le fonctionnement de l'établissement, et par extension des parents d'élèves.

Ces mesures de prévention et de précaution contre la propagation de la pandémie, devront concernées, le déroulement de toutes les activités pendant l'accueil des enfants, le fonctionnement des classes, la pause méridienne, la restauration scolaire, les temps du périscolaire, l'entretien des établissements et le transport, pour ne citer que cela.

Une garantie sans équivoque, de la mobilisation effective de ces moyens est et sera, la seule condition acceptable pour autoriser sereinement cette reprise de l'activité scolaire qui suscite le légitime questionnement de tous les acteurs opérationnels, et les inquiétudes compréhensibles des parents.

Le maire de la ville de Rémire-Montjoly, le Dr Jean GANTY, précise qu'il sollicitera, l'avis préalable, des élus, des instances syndicales dédiées, du CHSCT, du Comité Technique, des parents, des acteurs opérationnels concernés, tout en tenant compte, de l'avis des autorités compétentes et du corps enseignant, avant de statuer sur les conditions de la reprise de l'activité scolaire sur le territoire communal.



Rémire-Montjoly, le 15 avril 2020

Le Maire,

Jean GANTY

**Diffusion :**  
-Tous médias  
-Parents d'élèves